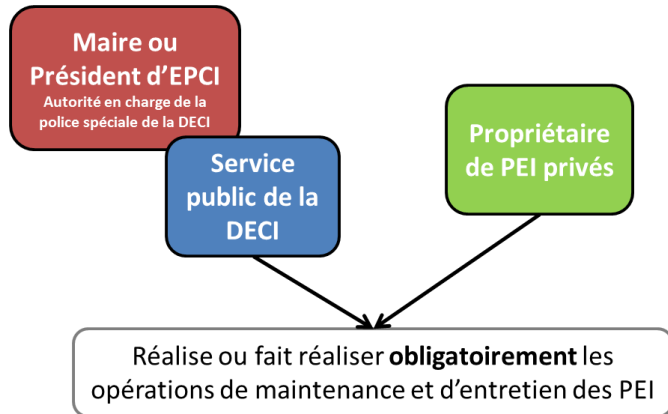


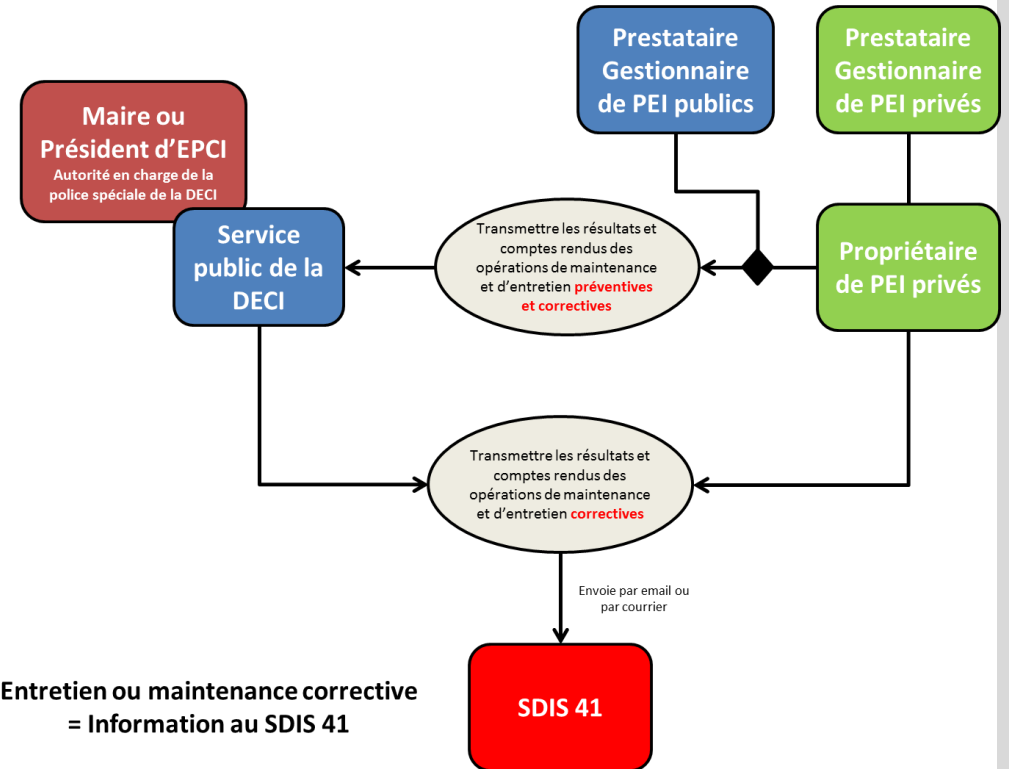
FICHE N°34 : OPERATIONS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Synthèse :



Maintenance préventive	Maintenance corrective
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le PEI dans un état de fonctionnement normal selon les normes en vigueur ; Garantir l'accès au PEI (entretien des accès, des abords, etc.) ; Garantir la signalisation et la numérotation (peinture, panneaux, marquages au sol, etc.). <p>→ Action régulière et planifiée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remettre en état le PEI dont un défaut entraîne sa mise en indisponibilité. <p>→ Action ponctuelle</p>
<p>OBJECTIF : Préserver les capacités opérationnelles des PEI</p>	

Processus d'information des acteurs de la DECI :



Entretien ou maintenance corrective = Information au SDIS 41